

Compte rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » du 22 mai 2014

Personnes présentes:

- Bernard BASTIDE, président du COFIL et de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien (CCAL),
- Dominique BUGAUD et Dominique MEFFRAY-DAVAL, DDT 48, Service Biodiversité, Eau, Forêt
- Jean Louis VAYSSIER, Maire des Salces,
- Julien GARDE, adjoint, Commune de Grandvals,
- Alain ASTRUC, Maire d'Aumont-Aubrac,
- Roger BRUN, adjoint, Commune de Marchastel
- Corinne LACOTTE, conseillère municipale, Commune de Saint-Laurent-de-Muret,
- Pierre REY, conseiller municipal, Commune de Saint-Laurent-de-Muret,
- Marc LACOTTE, Commune de Saint-Laurent-de-Muret,
- Bertrand CAYREL, Maire de Trélans,
- Thierry PEYTAVIN, Directeur SARL S2M-MERIC, membre de l'UNICEM,
- Christophe VIALARD, représentant JA,
- Nelly MARTIN, animatrice JA,
- Valérie PROUHA, chargée de mission, FDAAPPMA 48,
- Christophe RIEUTORT, technicien, FDC 48,
- Luc FERET, agent technique, ONEMA,
- Anne COLIN, chargée de mission, COPAGE,
- Jean ANDRIEU, administrateur d'honneur FDC 48,
- Christophe REVERTE, agent patrimonial, ONF 48,
- Benjamin VIVET, chargé de mission, Association d'émergence du PNR Aubrac,
- Laure ANDRIEU, chargée de mission NATURA 2000, CCAL.

Sont excusés :

M. le Préfet, M. le Député Morel-à-L'Huissier, Nathalie LAMANDE de la DREAL LR, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lozère, et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Après les remerciements aux personnes présentes à ce nouveau Comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac », après avoir cité les personnalités excusées, Mr Bernard Bastide, Président du COFIL, introduit la séance avant de donner la parole à Laure Andrieu, chargée de mission du site.

Depuis le dernier comité de pilotage du site, le 11 septembre 2013, les élections municipales ont provoqué quelques changements dans les conseils municipaux. C'est pourquoi Laure Andrieu commence ce nouveau COFIL par un bref rappel sur le réseau natura 2000 et ses outils contractuels, l'histoire du site et de l'agrandissement de son périmètre, mais aussi les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire présents et les objectifs de conservation du territoire.

Laure Andrieu présente ensuite le bilan des actions menées depuis le dernier COFIL, que ce soit en termes d'animation, de valorisation ou d'amélioration des connaissances :

Concernant la contractualisation agricole :

Les actions relatives au PAE (projet agri-environnemental) du site et aux MAEt (mesures agri-environnementales territorialisées) contractualisées avec les agriculteurs sont détaillées. En effet, l'animation du PAE et la contractualisation agricole représentent une grande part du travail annuel de la CCAL.

Tout d'abord, L.Andrieu rappelle les enjeux agri-environnementaux et les mesures définis dans ce PAE, ainsi que la méthodologie appliquée pour la contractualisation. En effet, l'ensemble des agriculteurs ayant au

moins une parcelle dans le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » ont été contacté en 2011 par courrier. Ensuite, les exploitations intéressées par la démarche ont été hiérarchisées selon des critères écologiques et économiques définis au niveau départemental. Le COPAGE, partenaire du site, se charge alors des diagnostics agricoles des exploitations alors que les diagnostics écologiques sont réalisés par la CCAL. Laure Andrieu explique qu'en 3 ans de PAE, la CCAL a diagnostiqué 3 427 hectares sur le site, et a rendu à chaque exploitant un compte-rendu de ces diagnostics précisant notamment les habitats naturels rencontrés dans chaque parcelle (cartographie SIG), leur état de conservation, et proposant des mesures permettant de maintenir ou d'améliorer ces états de conservation pour les habitats d'intérêt communautaire.

Les mesures les plus choisies par les agriculteurs sont celles liées aux zones humides (LR_AUBR_TO1 pour les tourbières, LR_AUBR_PH1 et LR_AUBR_ZH1 pour les prairies humides) et aux pelouses à nards (LR_AUBR_PM1 et LR_AUBR_PM2). Toutes limitent le chargement instantané pour ces habitats sensibles au piétinement, et limitent voire interdisent la fertilisation minérale et organique.

Les mesures pouvant être contractualisées sur les landes à callunes (LR_AUBR_LA1, LR_AUBR_LA2 et LR_AUBR_LF1) ont été peu choisies en 2012 et 2013, et ne pouvaient pas l'être en 2014 (année charnière empêchant la contractualisation des mesures nécessitant des travaux en année 2). Les prairies de fauches ont rarement été contractualisées par les agriculteurs (mesures LR_AUBR_PF1 et LR_AUBR_PF2) qui préféreraient garder une marge de manœuvre concernant la fertilisation sur ces habitats et ainsi assurer leur autonomie fourragère pour l'hiver. Cependant, la mesure LR_AUBR_PF2 a été davantage choisie car moins limitante vis à vis du nitrate (60 unités/ha contre 30 unités/ha pour la mesure LR_AUBR_PF1).

Ce bilan permet également de mettre en exergue les MAEt peu ou pas choisies par les exploitants. La mesure LR_AUBR_MD1 par exemple, qui permet de mettre en défens les zones les plus sensibles, n'a finalement jamais été choisies, ces zones sensibles étant en général déjà clôturées par l'exploitant car elles correspondent à des zones dangereuses pour le bétail (trous d'eau, tremblants,...). La mesure LR_AUBR_MD1 permet la préservation du bassin versant immédiat des zones humides (20 m) mais, sur le terrain, cette limitation à 20 m était souvent inadaptée et les agriculteurs ont préféré choisir d'autres mesures sur les habitats situés à proximité de zones humides.

De même, aucune mesure n'a été choisie pour contractualiser les alignements (haies, alignements d'arbres et ripisylves) : il existe peu de haies sur notre territoire de l'Aubrac et les agriculteurs préfèrent continuer à les entretenir sans MAEt du fait de la lourdeur administrative et des faibles revenus compensatoires pour de si petits linéaires.

Enfin, L.Andrieu présente le bilan financier de la contractualisation pour ces 3 ans. Quarante-deux diagnostics ont été réalisés en 3 ans, pour 37 contrats agricoles finalement signés (correspondant à 46 parts du fait de la présence de GAEC). Cette contractualisation correspond à plus de 340 000 euros financés par an aux agriculteurs du site Natura 2000. La moyenne par part a légèrement baissé à environ 6 000 euros/an en 2014 du fait de la signature cette année de nombreux petits contrats.

L.Andrieu conclut en expliquant que l'ensemble des actions d'animation du DOCOB vont continuer en 2014-2015, avec un effort fait sur la contractualisation forestière. En effet, aucun contrat forestier n'a encore été préparé sur ce site récent et essentiellement agricole. L'année 2014-2015 permettra de réfléchir à des contrats possibles sur les forêts sectionnelles et communales tout d'abord, avec les partenaires locaux comme l'ONF. Aussi, le PAE de 3 ans est terminé et la CCAL va devoir rédiger, dès qu'elle le pourra, le nouveau PAE et les nouvelles mesures MAEt contractualisables à partir de 2015 sur le site. Pour cela elle attend les modalités de la nouvelle PAC qui lui seront envoyés par les services de l'Etat au cours de l'été. Cependant, étant donné la courte période de végétation sur ce site à plus de 1200 mètres d'altitude, la CCAL souhaite commencer à recontacter les agriculteurs du territoire et à réaliser les diagnostics sur le terrain dès le mois de juin afin de préparer les futurs contrats.

B.Bastide demande aux participants de se prononcer sur le bilan 2012-2014 de la contractualisation agricole sur le site.

Mr Cayrel, maire de Trélans, explique le travail important qui est réalisé par la chargée de mission Natura 2000 sur le terrain du fait de la cartographie des habitats naturels sur le site, un travail qu'il a pu observer

du fait de sa contractualisation en 2014. Il explique aussi son interrogation vis à vis du cahier des charges de certaines mesures qui acceptent le nitrate (jusqu'à 60 unités pour la mesure PF2) mais qui interdit le compost.

Christophe Vialard, représentant JA et également exploitant sur la zone, précise qu'effectivement le compost est très pauvre en azote et que c'est étonnant de le voir mentionné comme interdit dans des mesures MAEt d'une site Natura 2000.

Anne Colin, chargée de mission au COPAGE, indique que l'interdiction de compost n'apparaît pas sur d'autres sites.

Dominique Meffray, DDT de Lozère, pense qu'il s'agit d'une clause due aux contrôles de l'ASP. En effet, les teneurs notamment en nitrates d'un compost varient beaucoup et semblent difficiles à vérifier. Anne Colin indique qu'il serait pourtant envisageable que les agriculteurs fassent analyser leurs composts par des organismes indépendants et présentent leur analyse à l'ASP lors des contrôles.

L.Andrieu précise que les engagements unitaires vont probablement changer du fait de la réforme PAC.

M. Bastide conclut en indiquant que ces interrogations seront indiquées dans le compte rendu de la réunion du jour et qu'il attend des services de l'Etat présents qu'ils fassent remonter ses problématiques aux décideurs.

M. Bastide demande à la DDT des précisions sur la suite des MAEt. Mme Meffray et M. Bugaud indiquent qu'ils ont encore peu de connaissances sur les modalités des futurs PAE et de la construction des futures MAEt, mais qu'ils transmettent aux chargés de mission Natura 2000 les informations au fur et à mesure.

M. Astruc, maire d'Aumont-Aubrac, pose alors la question du renouvellement des MAEt au bout des 5 ans de contractualisation pour les agriculteurs.

Mme Meffray rappelle qu'au départ, les MAEt ont été créées pour financer un changement de pratiques, en souhaitant qu'en fin de contrat les agriculteurs continuent sur cette voie sans être financés. Elle indique que, jusqu'ici, les renouvellements demandés ont tous été acceptés mais que les conditions de renouvellement dans le nouveau programme après 2015-2020 ne sont pas connues.

Anne Colin note les incertitudes sur la nécessité de réaliser un diagnostic au bout de cinq ans de contractualisation avant un renouvellement, et sur les modalités de ce diagnostic. La charge de travail pourrait être importante pour les opérateurs comme la CCAL.

Enfin, Christophe Vialard exprime son mécontentement sur le fait que son exploitation n'est pu encore contractualiser, ainsi que sur la décision du dernier COPIL du 11 septembre dernier concernant la possibilité aux exploitants aveyronnais et cantaliens ayant une parcelle au sein du site Natura 2000 de contractualiser. B.Bastide explique que sur 3 ans, seuls des exploitants lozériens ont contractualisé. Ensuite, L.Andrieu indique que la hiérarchisation des exploitations, qui est la même sur tous les sites Natura 2000 en Lozère et qui classe les exploitations selon des critères écologiques et économiques, risque d'être annulée ou revue avec la réforme PAC en cours. Cependant, la CCAL ne sait pas encore comment cette hiérarchisation va évoluer.

B.Bastide indique que c'est à tous de faire remonter aux services compétents leur mécontentement sur cette hiérarchisation, et notamment aux syndicats agricoles.

Animation :

B.Bastide passe ensuite la parole à Benjamin Vivet, chargé de mission à l'Association d'émergence du PNR Aubrac, qui avait fait part de sa volonté de s'exprimer lors du COPIL. L'association s'occupe depuis deux ans de l'animation d'un site Natura 2000 similaire, le site « Plateau de l'Aubrac aveyronnais » en tant que prestataire du Syndicat des communes aveyronnaises. Dernièrement, la Communauté de communes Caldaguès-Aubrac a également fait appel à eux pour l'animation du site « Aubrac » dans le Cantal. Benjamin Vivet précise que l'objectif de l'association n'est pas de s'occuper de l'animation de tous les sites Natura 2000 présents dans le périmètre du futur parc car elle n'en a pas les moyens humains. Il précise également que les deux sites concernés nécessitent une animation très réduite (pas de réalisation des diagnostics écologiques et contrats agricoles par l'opérateur, tout étant réalisé par des organismes sous-traitants). L'objectif de son intervention du jour était plutôt de rappeler l'existence de ces sites similaires, aux enjeux souvent proches, et d'initier l'idée de possibilités d'actions communes dans l'avenir, par exemple en termes de suivis des espèces comme la Ligulaire de Sibérie ou l'Ecrevisse à pattes blanches.

B.Bastide confirme que les enjeux et objectifs des sites sont effectivement proches. Si la CCAL est aujourd'hui efficace en terme de contractualisation agricole et en termes d'animation (travaux sur les cours d'eau par exemple), des échanges sur les expériences acquises et les différentes modalités de gestion de ces sites Natura 2000 lui paraît souhaitable.

Mme Meffray et M. Bugaud, DDT Lozère, indiquent qu'un rapprochement entre les trois sites paraît intéressant mais que les actions inter-régionales sont compliquées (les sites étant situés sur les trois régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Auvergne).

Laure Andrieu présente ensuite le bilan des actions du DOCOB concernant la sensibilisation et la valorisation.

La base photographique initiée en 2012 a été étoffée, et de nombreux articles de presse ont été cette année encore réalisés pour valoriser les actions menées et l'avancée du site Natura 2000. Une plaquette d'information a été réalisée cet hiver et distribuée dans toutes les communes du site au mois d'avril. Concernant le reste des actions prévues dans le docob (sessions d'information grand public, réalisation d'une plaquette thématique ou de panneaux), elles ont été très importantes en 2011 et 2012 mais peu en 2013 du fait de la volonté de la CCAL de se concentrer sur la réalisation de diagnostics des exploitations en vue d'une plus forte contractualisation agricole.

L.Andrieu indique que ces actions de sensibilisation reprennent en 2014 avec déjà deux expositions accueillies à Nasbinals sur les zones humides et la biodiversité en milieu agricole, l'organisation de la fête de la nature 2014 avec une visite commentée le 24 mai, mais aussi la volonté de rédiger cet hiver une plaquette thématique destinée aux prairies et aux questionnements des agriculteurs sur des problématiques comme la fertilisation, les campagnols terrestres, l'anthesis, ...

Le DOCOB prévoit aussi des actions d'amélioration des connaissances du site et ses espèces. En 2013, la CCAL a confié à l'ONF Languedoc-Roussillon une mission de prospection de la présence d'une espèce d'intérêt communautaire, le Pique prune (*Osmoderma eremita*), du fait de sa présence dans des sites proches et dans des hêtraies similaires à celles de l'Aubrac lozérien. Malheureusement, aucun individu n'a été retrouvé (à part une zone favorable à proximité de la Blatte), du fait probablement du mode de gestion des hêtraies du territoire. En effet, les hêtraies sont gérées en futaies régulières et présentent des arbres de même âge, sans vieux arbres à cavités qui sont l'habitat d'espèces xylophages comme le pique prune ou la rosalie alpine. Le DOCOB prévoit des actions de conservation d'îlots de bois morts ou sénescents qui pourraient être favorables à ce type d'espèce, et la CCAL souhaite travailler sur ce sujet notamment à l'aide de contrats forestiers avec les communes propriétaires.

L.Andrieu revient sur le projet prévu en 2012 d'actions expérimentales sur trois cours d'eau à enjeu : le Nasbinals, la Rimeize, le Bès.

En 2013, la CCAL s'est associé à la FDAPPMA de Lozère et l'AAPPMA de Nasbinals pour travailler sur le cours d'eau de Nasbinals. L'objectif pour la CCAL était notamment d'améliorer l'habitat d'une population d'écrevisses à pattes blanches en net déclin. La CCAL a réalisé le diagnostic du cours d'eau en 2012, puis les partenaires ont choisi de travailler sur une parcelle en particulier, en amont de Nasbinals.

L'action a consisté à planter une ripisylve et à la mettre en défens afin de la protéger de la fauche et de l'abrutissement du bétail. Cette végétalisation des berges permettra un ombrage sur ce cours d'eau présentant de fortes augmentations de températures estivales néfastes aux écrevisses et à l'ensemble de la vie aquatique. L'ensemble du cours d'eau n'a pas été mis en défens, permettant au bétail de s'abreuver. Les élèves de l'école publique de Nasbinals ont participé au bouturage des saules, puis une intervention en classes en octobre a permis de faire le lien entre cette action et la préservation des habitats et des espèces sur le site Natura 2000.

Les BTS Gestion de Protection de la Nature du LEGTPA de Saint-Chély-d'Apcher ont également participé à cette action, sensibilisant notamment les BTS ACSE de leur établissement, futurs exploitants agricoles, à l'intérêt de cette démarche.

Programme 2014 :

En 2014, la CCAL souhaite confier à un organisme compétent (recherche en cours) une prospection des chiroptères, un groupe très peu connu sur le site et n'ayant pas fait l'objet d'inventaire lors de la rédaction du DOCOB.

L.Andrieu précise que l'année 2014 sera dédiée au suivi des opérations sur la ripisylve mais également à une action sur le cours d'eau la Rimeize présentant une population d'écrevisses à pattes blanches et de moules perlières. La Rimeize présentant des enjeux multiples (espèces d'intérêt communautaire, qualité de l'eau, avifaune....), nombre de partenaires souhaitent travailler sur ce cours d'eau : la FDPPMA 48 et l'AAPPMA de Nasbinals, le COPAGE et la Fédération des chasseurs de Lozère. Le projet est en cours de construction.

Les actions d'animation, de sensibilisation et d'amélioration des connaissances n'ayant engendré aucune question ou objection de la part de l'assemblée, Bernard Bastide clôture la séance en remerciant l'ensemble des partenaires travaillant avec la CCAL sur les différents projets du site Natura 2000.

Le président du Copil,
Bernard BASTIDE